

Les prestations du présent contrat respectent l'ensemble des obligations liées aux contrats « solidaires et responsables » fixées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes d'application. Les remboursements sont limités aux frais réels engagés et le cas échéant aux prix limites de vente et dans la limite des planchers et plafonds du contrat responsable. Dans le tableau des garanties, les prestations sont exprimées soit en pourcentage, soit en forfait. Les prestations exprimées en pourcentage s'appliquent à la base de remboursement fixée par la Sécurité sociale et incluent le remboursement du régime obligatoire à l'exception des honoraires en secteur non conventionné qui s'appliquent sur la base des tarifs d'autorité. La participation forfaitaire de 1 €, les franchises médicales et les pénalités en cas de non-respect du parcours de soins coordonnés sont laissées à la charge du patient. L'ensemble des forfaits est appliqué par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire.

	<i>Sécurité sociale incluse sauf forfait</i>
	E3P3
HOSPITALISATION⁽¹⁾	
Forfait journalier hospitalier sans limitation de durée (y compris en service psychiatrique)	100% FR
Honoraires médicaux, chirurgicaux et obstétricaux DPTAM / NON DPTAM	400% BR / 200% BR
Frais de séjour ⁽²⁾	300% BR
Chambre particulière (par jour) (y compris maternité)	3% PMSS
Limitation durée : médecine / soins de suite / psychiatrie	90/90/30 jours
Frais accompagnant (par jour) pour les enfants de moins de 16 ans	2% PMSS
Forfait de 24 € sur les actes dits lourds > 120 €	FR
Forfait Patient Urgences	FR
Transport	200% BR
SOINS COURANTS	
Honoraires médicaux	
Consultations et visites : généralistes DPTAM / NON DPTAM	200% BR / 150% BR
Consultations et visites : spécialistes, neuropsychiatres DPTAM / NON DPTAM	300% BR / 200% BR
Radiologie, actes de spécialité, de chirurgie, actes techniques médicaux DPTAM / NON DPTAM	300% BR / 200% BR
Honoraires paramédicaux : infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, masseur-kinésithérapeute	150% BR
Psychologue remboursé par le RO ⁽³⁾	100% BR
Analyses et examens de laboratoire	150% BR
Médicaments	
Médicaments et vaccins remboursés par le RO	100% BR
Médicaments prescrits non remboursés par le RO	100 € / an
Vaccins prescrits non remboursés par le RO	45 € / an
Matériel médical remboursé par le RO	
Orthopédie et autres prothèses diverses (hors prothèses dentaires et auditives)	200% BR
OPTIQUE	
Un équipement (monture + 2 verres)	
Le renouvellement de la prise en charge de l'équipement s'effectue tous les 2 ans, sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue (renouvellement annuel). La période de 2 ans (ou 1 an) s'apprécie à compter de la dernière facturation de l'équipement ayant fait l'objet d'une prise en charge de la Sécurité sociale, conformément à l'article L.165-1 du Code de la Sécurité sociale. Les montures sont limitées à 30 € en Classe A et 100 € en Classe B. La grille optique (définition des verres simples, complexes et très complexes) et les conditions de renouvellement sont détaillées dans les Conditions générales.	
Panier de soins 100% Santé - Équipement Classe A y compris prestation d'adaptation de la correction, prestations d'appairage et autres suppléments dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)	
Monture + Verres	Aucun reste à charge
Panier de soins libre - Équipement Classe B	
Monture	100 €
2 verres simples	280 €
1 verre simple + 1 verre complexe	350 €
2 verres complexes	420 €
1 verre simple + 1 verre très complexe	400 €
1 verre complexe + 1 verre très complexe	470 €
2 verres très complexes	520 €
Prestation d'adaptation de la correction visuelle	100% BR
Autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques, verres à filtre)	100% BR
Équipement mixte	
Équipement de Classe A	100% FR (dans la limite des PLV)
Équipement de Classe B	Se reporter aux forfaits « Panier de soins libre - Équipement Classe B » ci-dessus
Autres prestations optiques	
Lentilles prescrites remboursées ou non par le RO ⁽⁴⁾	5% PMSS / an / bénéficiaire
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie par laser	25% PMSS / œil

<i>Sécurité sociale incluse sauf forfait</i>	
E3P3	
DENTAIRE	
Soins dentaires (tarif opposable)	100% BR
Panier de soins 100% Santé - Prothèses dentaires dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)	Aucun reste à charge
Panier de soins modéré et libre - Prise en charge selon les prestations définies ci-dessous dans la limite des PLV pour le panier modéré	
Inlay onlay	250% BR
Inlay Core	275% BR
Prothèses dentaires remboursées par le RO	300% BR
Prothèses dentaires non remboursées par le RO	215 € / an
Implants (max. 2 / an)	450 € / implant
Parodontologie non remboursée par le RO	200 € / an
Orthodontie remboursée par le RO	300% BR
Orthodontie non remboursée par le RO (forfait par semestre)	581 €
<i>Plafond dentaire (hors soins, panier de soins 100% santé et actes non remboursés par le RO)⁽⁵⁾</i>	<i>2 000 € / an</i>
AIDES AUDITIVES	
Le renouvellement de la prise en charge des aides auditives s'effectue tous les 4 ans (par oreille). La période de 4 ans s'apprécie à compter de la dernière facturation d'un appareil ayant fait l'objet d'une prise en charge par la Sécurité sociale. Pendant 4 ans, le suivi est assuré par votre audioprothésiste, à raison d'au moins une séance tous les 6 mois au-delà de la première année. Lors de ces séances, l'audioprothésiste vérifie l'efficacité de l'aide auditive, effectue les réglages et l'entretien nécessaires. Les aides auditives de Classe II sont limitées à 1700 € par oreille (hors prestations annexes telles que les consommables, piles et accessoires).	
Panier de soins 100% santé - dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV)	
Aides auditives de Classe I	Aucun reste à charge
Panier de soins libre	
Aides auditives de Classe II remboursées par le RO dont piles, accessoires (forfait par oreille)	100% BR + 500 €
PRÉVENTION	
Médecine douce : ostéopathe, homéopathe, médecin-acupuncteur, chiropracteur, pédicure-podologue non remboursé par le RO ⁽⁶⁾ , étiope ⁽⁷⁾	40 € / séance Max. 5 séances / an
Médecine douce prescrite : diététicien, psychomotricien (max 4 séances / an)	40 € / séance
Prise en charge d'un conseiller en environnement intérieur sur prescription médicale	50 € / an
Sevrage tabagique sur prescription médicale	80 € / an
Cures thermales (dans la limite des frais engagés pour les frais médicaux, de transport et de séjour)	150% BR + 10% PMSS
Ostéodensitométrie osseuse remboursée par le RO	80 € / an
Actes de prévention remboursés par le RO	100% BR
GARANTIES +	
Allocation forfaitaire (naissance ou adoption)	15% PMSS
Participation activités sportives ou intellectuelles	35 € / an, limitée à 1 bénéficiaire par contrat
SERVICES	
Assistance	oui
Tiers Payant	oui
Protection juridique santé	oui
Téléconsultation : contacter un médecin 24h/24, 7j/7	oui
Action sociale (sous condition d'acceptation du dossier par la commission)	oui
Bilan retraite complet à partir de 55 ans ⁽⁸⁾	Offert

BR : Base de remboursement - **RO** : Régime Obligatoire - **FR** : Frais Réels - **DPTAM** : les Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés - **Tarif opposable** : Base tarifaire retenue par le régime obligatoire comme base de remboursement. - **PMSS** : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale.

Panier de soins modéré : Pour le dentaire, actes auxquels des prix limites de vente, par le dentiste, fixés par voie réglementaire, sont applicables. Pas d'obligation d'une prise en charge intégrale. Remboursement sur la base du tarif de la Sécurité sociale et du niveau de prestations prévu au contrat. Possible reste à charge suivant le niveau de couverture.

Panier de soins libre : Pour le dentaire, possibilité de choisir librement les techniques et matériaux les plus sophistiqués sans que le dentiste ne soit obligé de respecter des prix limites de vente. Pas d'obligation d'une prise en charge intégrale. Remboursement sur la base du tarif de la Sécurité sociale et du niveau de prestations prévu au contrat. Possible reste à charge élevé suivant le niveau de couverture.

- (1) Y compris hospitalisation médicale, chirurgicale et obstétricale de moins de 24 heures, intervention chirurgicale sans hospitalisation et hospitalisation à domicile.
(2) Les frais sont ceux correspondant aux frais de séjour (à l'exclusion du forfait hospitalier de la Sécurité sociale), aux frais de salle d'opération, à la pharmacie, aux autres frais médicaux, y compris participation forfaitaire de 24 € pour les actes dont le tarif est supérieur à 120 €.
(3) Prise en charge des psychologues conventionnés au dispositif « MonPsy ». Plus d'informations sur : <https://monpsy.sante.gouv.fr/>
(4) Prise en charge a minima à hauteur de 100% BR pour les lentilles remboursées par le RO.
(5) Au-delà du plafond, les actes remboursés par le RO seront pris en charge à hauteur de 100% BR.
(6) Pour des actes réalisés par un praticien disposant d'un numéro ADEL dans la discipline ou un médecin disposant d'une orientation particulière à la discipline.
(7) Pour des actes réalisés par un étiope enregistré au répertoire national des étiope.
(8) Suivi et accompagnement sur une durée maximum de 2 ans, hors régimes spéciaux.

Gratuité à partir du 3ème enfant.

IDENTITÉS MUTUELLE

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité · SIREN 379 655 541
Siège social : 24 boulevard de Courcelles · 75017 PARIS · www.identites-mutuelle.com

Ces exemples sont à titre informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Les calculs réalisés sont effectués au regard des informations connues à ce jour.

RÉGIME GÉNÉRAL				E3P3	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) (3)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00 €	0,00 €	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	0,00 €	102,84 €	Selon frais engagés
Séjours avec actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé					
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé					
Frais de séjour	Différent selon public/privé				
Frais de séjour en secteur privé	794,12 €	794,12 €	770,12 €	24,00 €	0,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO					
Dépassements maîtrisés					
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	422,00 €	271,70 €	271,70 €	150,30 €	0,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)					
Honoraires libres					
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	463,00 €	271,70 €	271,70 €	191,30 €	0,00 €
Séjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé					
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public					
Frais de séjour	Différent selon public/privé				
Frais de séjour en secteur public	3 344,37 €	3 344,37 €	2 675,50 €	668,87 €	0,00 €
SOINS COURANTS					
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)					
Tarif de convention					
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	26,50 €	26,50 €	17,55 €	7,95 €	1,00 €
Consultation pédiatre pour un enfant de 6 ans	33,50 €	33,50 €	23,45 €	10,05 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)	31,50 €	31,50 €	21,05 €	9,45 €	1,00 €
Dépassements maîtrisés					
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	49,00 €	33,50 €	23,45 €	25,55 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)	52,00 €	31,50 €	21,05 €	29,95 €	1,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)					
Honoraires libres					
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	64,00 €	23,00 €	16,10 €	29,90 €	18,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)	65,00 €	23,00 €	15,10 €	29,90 €	20,00 €
Matériel médical					
Prix moyen national					
Achat d'une paire de béquilles	25,99 €	24,40 €	14,64 €	11,35 €	0,00 €
DENTAIRE					
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)					
Prix limites de vente					
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	72,00 €	428,00 €	0,00 €
Soins (hors 100% santé)					
Tarif de convention					
Détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0,00 €
Prothèses (hors 100% santé)					
Prix moyen national					
Couronne céramo-métallique sur molaires	554,00 €	120,00 €	72,00 €	288,00 €	194,00 €
Orthodontie (moins de 16 ans)					
Prix moyen national					
Traitement par semestre (6 max)	698,00 €	193,50 €	193,50 €	387,00 €	117,50 €
OPTIQUE					
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)					
Prix limites de vente					
Verres simples et monture	42,50 € / verre Monture : 30,00 €	12,75 € / verre Monture : 9,00 €	20,70 €	94,30 €	0,00 €
Verres progressifs et monture	90,00 € / verre Monture : 30,00 €	27,00 € / verre Monture : 9,00 €	37,80 €	172,20 €	0,00 €
Équipement hors 100% santé - Classe B					
Prix moyen national					
Verres simples et monture	107,00 € / verre Monture : 142,00 €	0,05 € / verre Monture : 0,05 €	0,09 €	100,00 €	255,91 €
Verres progressifs et monture	239,00 € / verre Monture : 142,00 €	0,05 € / verre Monture : 0,05 €	0,09 €	220,00 €	399,91 €
Lentilles (non remboursées par le RO)					
Prix moyen national					
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé		171,40 €	Selon frais engagés
Chirurgie réfractive					
Prix moyen national					
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée		857,00 €	Selon frais engagés
AIDES AUDITIVES					
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)					
Prix limites de vente					
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	240,00 €	710,00 €	0,00 €
Équipement hors 100% santé					
Prix moyen national					
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 565,00 €	400,00 €	240,00 €	660,00 €	665,00 €

RO : Régime Obligatoire

(1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

(2) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

(3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>).

Ces exemples sont à titre informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. Les calculs réalisés sont effectués au regard des informations connues à ce jour.

RÉGIME ALSACE-MOSELLE				E3P3	
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) (3)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00 €	20,00 € (15,00 € en service psychiatrique)	0,00 €	0,00 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu	Non remboursée	Non remboursée	102,84 €	Selon frais engagés
Séjours avec actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé					
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé					
Frais de séjour	Différent selon public/privé				
Frais de séjour en secteur privé	794,12 €	794,12 €	794,12 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO					
Dépassements maîtrisés					
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	422,00 €	271,70 €	271,70 €	150,30 €	0,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)					
Honoraires libres					
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	463,00 €	271,70 €	271,70 €	191,30 €	0,00 €
Séjours sans actes lourds - L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé					
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public					
Frais de séjour	Différent selon public/privé				
Frais de séjour en secteur public	3 344,37 €	3 344,37 €	3 344,37 €	0,00 €	0,00 €
SOINS COURANTS					
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)					
Tarif de convention					
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	26,50 €	26,50 €	22,85 €	2,65 €	1,00 €
Consultation pédiatre pour un enfant de 6 ans	33,50 €	33,50 €	30,15 €	3,35 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)	31,50 €	31,50 €	27,35 €	3,15 €	1,00 €
Dépassements maîtrisés					
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	49,00 €	33,50 €	30,15 €	18,85 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)	52,00 €	31,50 €	27,35 €	23,65 €	1,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)					
Honoraires libres					
Consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	64,00 €	23,00 €	20,70 €	25,30 €	18,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)	65,00 €	23,00 €	19,70 €	25,30 €	20,00 €
Matériel médical					
Prix moyen national					
Achat d'une paire de béquilles	25,99 €	24,40 €	21,96 €	4,03 €	0,00 €
DENTAIRE					
Soins et prothèses 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)					
Prix limites de vente					
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0,00 €
Soins (hors 100% santé)					
Tarif de convention					
Détartrage	43,38 €	43,38 €	39,04 €	4,34 €	0,00 €
Prothèses (hors 100% santé)					
Prix moyen national					
Couronne céramo-métallique sur molaires	554,00 €	120,00 €	108,00 €	252,00 €	194,00 €
Orthodontie (moins de 16 ans)					
Prix moyen national					
Traitement par semestre (6 max)	698,00 €	193,50 €	193,50 €	387,00 €	117,50 €
OPTIQUE					
Équipement 100% santé - Classe A (dans la limite des prix limites de vente)					
Prix limites de vente					
Verres simples et monture	42,50 € / verre Monture : 30,00 €	12,75 € / verre Monture : 9,00 €	31,05 €	83,95 €	0,00 €
Verres progressifs et monture	90,00 € / verre Monture : 30,00 €	27,00 € / verre Monture : 9,00 €	56,70 €	153,30 €	0,00 €
Équipement hors 100% santé - Classe B					
Prix moyen national					
Verres simples et monture	107,00 € / verre Monture : 142,00 €	0,05 € / verre Monture : 0,05 €	0,14 €	100,00 €	255,87 €
Verres progressifs et monture	239,00 € / verre Monture : 142,00 €	0,05 € / verre Monture : 0,05 €	0,14 €	220,00 €	399,87 €
Lentilles (non remboursées par le RO)					
Prix moyen national					
Forfait annuel	Non connu	Non remboursé		171,40 €	Selon frais engagés
Chirurgie réfractive					
Prix moyen national					
Opération corrective de la myopie	Non connu	Non remboursée		857,00 €	Selon frais engagés
AIDES AUDITIVES					
Équipement 100% santé (dans la limite des prix limites de vente)					
Prix limites de vente					
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	360,00 €	590,00 €	0,00 €
Équipement hors 100% santé					
Prix moyen national					
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 565,00 €	400,00 €	360,00 €	540,00 €	665,00 €

RO : Régime Obligatoire

(1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

(2) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prises en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

(3) La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un pourcentage de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contactuels qui seuls engagent l'organisme complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance maladie complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>).